

PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

EMPREINTE EMPLOI FRANCE

Introduction

En tant qu'acteur des marchés financiers, TALENCE PATRIVAL (la « Société de Gestion ») est soumis au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ou SFDR »).

Le présent document vise à fournir les informations relatives à l'objectif d'investissement durable du produit financier **EMPREINTE EMPLOI FRANCE** (Legal Entity Identifier : **969500A2LOOH8YIND613**) (ci-après, le « Fonds » ou le « Produit »), conformément aux dispositions prévues par l'article 10 du Règlement Disclosure.

1. Résumé

[Article 38 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable	TALENCE PATRIVAL veille à ce que ses investissements n'entraînent pas de préjudice significatif aux objectifs environnementaux ou sociaux. Cette exigence repose sur le suivi des principales incidences négatives (PAI), conformément aux RTS. Cela se traduit par l'application de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), un filtre ESG basé sur la méthodologie de notation ESG propriétaire (FED), et un suivi rigoureux des controverses ESG avec des partenaires spécialisés. Ces démarches garantissent le respect du principe « Do No Significant Harm ».
Objectif d'investissement durable	Le Fonds se positionne comme un produit relevant de l'article 9 SFDR, avec un objectif social affirmé : investir dans des entreprises créatrices d'emplois en France, dotées de politiques sociales vertueuses et générant des retombées socio-économiques positives. Au moins 90% des actifs sont investis dans des entreprises durables, selon les méthodologies FED.
Stratégie d'investissement	La stratégie combine critères financiers et extra-financiers. Outre les exclusions normatives et sectorielles, elle repose sur une approche « Best-in-universe » centrée sur la dimension sociale et complétée par l'engagement actionnarial. Objectifs : sélectionner des entreprises créatrices d'emplois et socialement responsables, et générer une performance supérieure à son indice composite. Les sociétés doivent dépasser 100 M€ de capitalisation, 150 salariés, et obtenir un score Humpact minimal de 3 étoiles.
Bonne gouvernance	Les pratiques de gouvernance sont évaluées via la méthodologie FED (30% de la note). Six critères clés sont analysés : diversité et structure du conseil, transparence des rémunérations, protection des minoritaires, engagements RSE. Deux critères validés suffisent pour être validé.
Proportion d'investissements	Le Fonds peut être investi à hauteur de 100% maximum de son actif net en actions cotées de grandes et/ou moyennes capitalisations. Il peut être investi à hauteur de 15% maximum de son actif net en actions cotées de petites capitalisations, parmi lesquelles des valeurs dites « jeunes pousses » (capitalisation supérieure à 100 M€ avec un plan de développement en France à 3 ans leur permettant de dépasser 150 salariés). L'investissement dans la poche taux/monétaire est limité à 10%, dont un maximum de 10% en OPC.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Contrôle de l'objectif d'investissement durable	La stratégie est encadrée par un dispositif de contrôle interne et externe (RCCI, blocage pré-trade). Les processus ISR font l'objet d'une vérification annuelle par un tiers indépendant, garantissant la conformité aux engagements.
Méthodes	Trois filtres contraignants : contribution positive à un objectif durable, absence de préjudice significatif (16 PAI) et bonne gouvernance. Complétés par le filtre Emploi et l'engagement actionnarial (dialogues, votes, initiatives internationales).
Sources et traitement des données	Les notations ESG utilisent un large éventail de sources : publications d'entreprises, fournisseurs spécialisés (Ethifinance, Humpact, CDP, VertigoLab), analystes et documents d'enregistrement universels. Les publications des émetteurs sont privilégiées, les données sont archivées et contrôlées par l'équipe de gestion et le RCCI.
Limites	La disponibilité et la qualité des données ESG restent limitées, notamment pour les PME. TALENCE PATRIVAL combine plusieurs fournisseurs, suit les controverses et engage directement les entreprises pour pallier ces limites.
Diligence raisonnable	Les notations FED sont mises à jour annuellement et comparées à des notations externes. L'équipe de gestion conserve son indépendance en intégrant les sujets pertinents selon elle.
Politiques d'engagement	L'engagement actionnarial repose sur le dialogue avec les entreprises, l'exercice des droits de vote, la gestion des controverses, les exclusions ciblées et la participation à des initiatives collaboratives et internationales.
Réalisation de l'objectif d'investissement durable	Le Fonds ne dispose pas d'un indice de référence « Accords de Paris » ou « transition climatique ». Il suit les émissions de GES des entreprises et vise à surperformer son indice en intensité carbone. Un suivi particulier porte sur les plans de transition et leur alignement avec l'Accord de Paris.

2. Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

[Article 39 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux ou sociaux, TALENCE PATRIVAL utilise le filtre « DNSH (Do No Significant Harm) » qui repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe I, Tableaux 1, 2 et 3 des RTS. TALENCE PATRIVAL applique un socle commun sur ses actifs gérés, reposant sur des processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques, permettant de s'assurer que les investissements du Fonds ne nuiront pas de manière significative à un objectif d'investissement durable.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Les principales incidences négatives (« PAI ») sont intégrées à différents niveaux :

a) La mise en application d'une politique d'exclusion

Premièrement, les exclusions dites normatives découlent du non-respect de normes internationales : les sociétés soupçonnées de violations graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes issus du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales ; les sociétés dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ; les sociétés dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Ce filtre exclut ainsi les entreprises les plus controversées coupables de la violation des grands principes édictés par des lois et des traités internationaux axés sur le respect de l'environnement, sur les principes relatifs aux droits de l'Homme, sur les normes internationales du travail.

En second lieu, les exclusions dites sectorielles concernent les entreprises qui opèrent dans un secteur jugé controversé du fait de son incidence négative sur l'environnement ou l'être humain : les sociétés productrices de tabac, les sociétés exposées au secteur de l'armement militaire controversé, les sociétés dont l'activité est exposée au charbon thermique à partir d'un certain seuil, le secteur de la pornographie et les exclusions spécifiques liés au caractère article 9 SFDR du Fonds et dont les détails sont disponibles dans la politique d'exclusion disponible sur le site internet de la Société de gestion.

b) Filtre de sélectivité ESG

La Société de Gestion a mis en place un filtre de sélectivité ESG pour analyser la performance extra-financière des entreprises dans lesquelles les gérants investissent ou souhaitent investir. La méthode d'analyse extra-financière propriétaire FED « Financement des Entreprises Durables » permet d'identifier les entreprises qui présentent les impacts négatifs les plus importants sur les enjeux de durabilité, ainsi que les entreprises qui affichent les moins bonnes pratiques au niveau sectoriel. La méthodologie FED inclut une partie dédiée à l'analyse des stratégies de transition climatiques des entreprises, permettant ainsi d'anticiper les risques liés à la transition vers une économie bas-carbone.

L'outil « Investissement durable » permet, sur la base de la notation des critères issus de FED, de déterminer les investissements dits durables et dont les risques en matière de durabilité sont limités.

La Société de Gestion a développé la méthodologie FED, un outil propriétaire de collecte, de suivi, d'analyse et de notation extra-financière qui permet d'attribuer annuellement une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 64 critères extra-financiers. Ainsi, durant la dernière campagne, l'équipe de gestion a produit une notation extra-financière sur près de 1 300 entreprises cotées. Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points.

La pondération des thèmes analysés est la suivante :

- Social 30%
- Gouvernance 30%
- Environnement 30%
- Plan de transition 10%

La méthodologie d'évaluation est répartie d'une manière équilibrée sur les critères ESG. En effet, ces facteurs humains essentiels sont au cœur de l'ADN de la Société de Gestion, qui a bâti son développement sur une solide culture d'entreprise. Les critères portant sur l'analyse des plans de transition climatique des entreprises ont été introduits afin d'anticiper les risques liés à la transition vers une économie bas-carbone et d'évaluer la pertinence et la solidité des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières et



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

de données brutes collectées au sein de documents externes tels que le Document d'enregistrement universel des sociétés, les rapports RSE, les contacts directs avec les entreprises analysées, les fournisseurs de données ESG, les analyses brokers, les recommandations AFG, etc. Ce processus d'évaluation permet à l'équipe de gestion d'identifier les points forts et les points faibles des sociétés analysées en matière de E, S et G ainsi que de RSE dans son ensemble et de plan de transition climatique. L'identification des entreprises ayant mis en place les meilleures politiques RSE permet ainsi aux gérants de mettre en œuvre une stratégie d'investissement.

c) L'identification, l'analyse et le suivi des controverses

Une « Controverse ESG » est tout événement et/ou élément de la vie de l'émetteur, qui selon la Société de Gestion, est non-conforme aux bonnes pratiques sur un ou plusieurs aspects extra-financiers. Avec l'appui de ses partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière, TALENCE PATRIVAL a mis en place un processus rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG.

Le processus mis en place permet d'adapter la gestion et le suivi de la controverse en fonction de la gravité de cette dernière. Dès lors qu'une controverse est jugée suffisamment sérieuse, un dialogue ciblé est engagé avec l'entreprise concernée. L'objectif de cette démarche est, dans le meilleur des cas, d'obtenir de l'entreprise des réponses satisfaisantes et/ou une modification de ses comportements jugés contraires aux bonnes pratiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Deux partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière des entreprises cotées travaillent en collaboration avec l'équipe de gestion pour identifier, suivre et évaluer les potentielles controverses des sociétés dans lesquelles le Fonds est investi : Ethifinance et Humpact. Enfin, une veille automatisée est effectuée en interne sur Bloomberg.

Les controverses sont classées en fonction de leur gravité estimée par l'équipe de gestion. Le niveau de controverse tient compte de plusieurs facteurs comme : le degré d'importance et de matérialité de l'événement (impacts réputationnels et financiers potentiels par exemple) ; la responsabilité établie de l'entreprise vis-à-vis de l'événement ; les mesures correctives mises en œuvre par l'entreprise ; l'importance de la thématique vis-à-vis du secteur d'activité de l'entreprise.

Le suivi des controverses et leur réévaluation est effectué par l'équipe de gestion en cas d'événements nouveaux liés aux démarches d'engagement initiées. Une controverse obsolète ou résolue peut entraîner le retour de l'émetteur concerné dans l'univers d'investissement du Fonds.

d) Filtre de pilotage des incidences négatives

Les principales incidences négatives (PAI en anglais) correspondent aux impacts les plus négatifs liés à des décisions d'investissement en termes de durabilité. Ces PAI sont liés aux sujets environnementaux, sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs PAI sont conçus comme un socle de mesures à prendre en considération au sein du processus d'investissement des véhicules gérés par la Société de Gestion. TALENCE PATRIVAL collecte et mesure les données liées aux PAI des sociétés dans lesquelles les gérants investissent en vue de les maîtriser. Ces PAI sont pris en compte pour établir la définition d'un « investissement durable ». Ils sont pour ce qui concerne le Fonds établis et mis à jour annuellement.

En effet, TALENCE PATRIVAL qualifie de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales. A ce titre, elle exclue des émetteurs enfreignant gravement les conventions d'Ottawa et/ou d'Oslo, relevant des juridictions à haut risque ou non-coopératives visées par le GAFI ou encore des entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Un suivi des controverses est mis en place afin de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires. Dans le cadre du PAI 10, les entreprises ayant fait l'objet de controverses sont exclues. Ce filtre exclut les entreprises les plus controversées coupables de la violation des grands principes édictés par des lois et des traités internationaux axés sur le respect de l'environnement, sur les principes relatifs aux droits de l'Homme, sur les normes internationales du travail.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs de l'UNGC. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie d'évaluation ESG. Notre outil propriétaire de notation ESG (FED) évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Existence d'une politique Droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères, notamment les égalités femmes et hommes, les conditions de travail et chaînes d'approvisionnement socialement responsables.

3. Objectif d'investissement durable du Produit financier

[Article 40 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Le Fonds a un objectif de développement durable social au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement Disclosure"). L'objectif d'investissement durable du Fonds est la sélection d'entreprises créatrices d'emplois en France, aux politiques sociales vertueuses, ayant des retombées socio-économiques sur le territoire français, selon l'analyse de la société de gestion.

Le fonds investit au minimum 90% de ses actifs dans des actifs considérés comme étant des investissements durables. Pour être un investissement durable, l'entreprise dans laquelle le Fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif social ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Le Fonds met en œuvre une approche de sélectivité « Best in Universe » par rapport à l'univers d'investissement via l'exclusion des entreprises les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse sur la thématique sociale « HUMPACT » mise à jour chaque année.

Pour évaluer la réalisation de son objectif d'investissement durable et être conforme aux exigences réglementaires de l'Article 9, le Fonds utilise les indicateurs qui découlent de : la méthode FED, la méthode d'analyse sociale Humpact et de la méthode Impacter. Ainsi, 100% des entreprises en portefeuille sont analysées sous le prisme extra-financier (méthode FED) et en particulier sous le prisme social (méthode HUMPACT). L'intégralité des entreprises sont suivies selon notre politique de suivi des controverses.

4. Stratégie d'investissement

[Article 41 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

a) Stratégie d'investissement utilisée pour atteindre l'objectif d'investissement durable

Le fonds est géré selon une combinaison de la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et d'un score social qui comprend l'analyse et l'évaluation des politiques sociales des entreprises et les potentielles retombées socio-économiques de la création d'emplois à l'échelle d'un territoire, selon l'analyse de la société de gestion.

La politique d'investissement du Fonds est basée sur une approche de sélectivité sur la thématique sociale, de type « Best-in-universe » et complétée par des approches d'engagement actionnarial, d'exclusions normatives et sectorielles et d'exclusions liées à des controverses.

L'approche d'engagement actionnarial consiste à dialoguer avec le management des entreprises afin de s'assurer que les sociétés dans lesquelles le fonds investi, prennent en compte à long terme les facteurs



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Le Fonds porte une attention particulière à la dynamique et à la qualité des politiques sociales des entreprises dans lesquelles il investit.

L'objectif de gestion du Fonds est double :

- la sélection d'entreprises créatrices d'emplois en France, aux politiques sociales vertueuses, ayant des retombées socio-économiques sur le territoire français, selon l'analyse de la société de gestion (référentiel Humpact, méthodologie FED et ImpactTer) ;
- la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence composite 50% CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) + 50% CAC Mid & Small Net return (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans au minimum).

L'investissement est réalisé en actions de sociétés françaises de toutes capitalisations boursières (grandes, moyennes et petites capitalisations), de tous secteurs d'activité (hors exclusions sectorielles), parmi un univers de sociétés dépassant les deux seuils suivants :

- 100 M € de capitalisation boursière ;
- 150 salariés.

Le fonds investit 90% de ses actifs dans des actifs considérés comme étant des investissements durables. Pour être un investissement durable, l'entreprise dans laquelle le fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif social ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

La méthodologie « HUMPACT » intègre l'analyse de plus de 130 critères extra-financiers sociaux qui reposent sur 3 piliers centraux : la création d'emplois en France (sur 3 ans), la création d'emplois et analyse des politiques sociales spécifiquement sur les catégories considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal (à savoir : les jeunes, les seniors et les personnes en situations de handicap), l'analyse de la qualité des emplois et du travail (prévention des risques professionnels, typologie des contrats, bien-être au travail, formation, avantages sociaux et partage de la valeur avec les salariés, gestion de la santé et sécurité, parité femmes-hommes, diversité et luttes contre les discriminations).

Le Fonds ne peut garantir l'aspect durable des emplois créés par les entreprises. Cette dimension n'est, à ce jour, pas intégrée. Toutes les entreprises sont comparées entre elles, et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles. Les entreprises sélectionnées détiennent au minimum 3 étoiles obtenues grâce à la méthodologie HUMPACT qui évalue la qualité de l'ensemble de la politique sociale de l'entreprise. Ensuite intervient l'exclusion des entreprises les moins bien évaluées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG interne « FED » mise à jour chaque année.

Les sociétés sont ensuite analysées et évaluées sous l'angle financier via les rencontres régulières des managements par l'équipe de gestion ainsi que notre outil interne propriétaire, le Scoring TALENCE PATRIVAL.

Enfin, la dernière étape de la stratégie d'investissement repose sur la méthodologie « ImpacTer » qui mesure les retombées socio-économiques induites des entreprises sélectionnées liées à la création d'emplois, de valeur en termes de production et de consommation locales ainsi qu'à la contribution des entreprises aux finances publiques. Cette méthodologie est une innovation qui permet de mesurer l'intégralité des contributions socio-économiques des entreprises sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

b) Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Les bonnes pratiques de gouvernance sont analysées et notées à travers la méthode FED « Financement des Entreprises Durables ». La méthode FED est un outil propriétaire de suivi, d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 64 critères extra-financiers.

Ces indicateurs collectés sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysées, fournisseurs de données ESG, etc.). Parmi les 4 thèmes analysés, la gouvernance représente 30% de la note. Cette notation est réalisée à travers l'analyse de 6 critères principaux (18 données collectées) :

- la diversité du Conseil d'administration
- la structure du Conseil d'administration
- le Comité de rémunération
- l'alignement des intérêts entre les actionnaires et la Direction
- les mesures d'incitation en vue d'une amélioration des pratiques ESG
- la mise en place d'engagements RSE

Pour qu'un investissement soit qualifié d'investissement durable, cette étape dédiée à la « bonne gouvernance » doit valider au moins 2 critères principaux parmi les 6 listés ci-dessus.

5. Proportion d'investissements

[Article 42 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire intégrant des critères financiers et extra-financiers, le fonds est investi principalement dans des actions de grandes et moyennes capitalisations boursières françaises. L'investissement en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net et l'investissement en produits de taux, via des instruments du marché monétaire ou des OPC monétaires, entre 0% et 10%. Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA.

Le fonds peut être investi à hauteur de 15% maximum dans des actions de petites capitalisations, parmi lesquelles des valeurs dites « jeunes pousses » (notamment cotées sur le marché Euronext Growth). Ces entreprises affichent un plan de recrutement dynamique et crédible visant à atteindre les 150 collaborateurs à horizon 3 ans.

6. Contrôle de l'objectif d'investissement durable

[Article 43 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Les données extra-financières utilisées pour répondre à l'objectif d'investissement durable sont conçues et centralisées par l'équipe de gestion collective. Une vérification qualitative de ces données est menée par l'analyste ESG. Par ailleurs, l'équipe de gestion échange régulièrement avec ses partenaires sur les actualités extra-financières des émetteurs en suivant la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable et en se prononçant notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus. Elle suit également la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le Fonds.

Un premier niveau de contrôle est effectué par le Middle office et un second par le RCCI, qui surveille les indicateurs de durabilité afin de mesurer la réalisation des objectifs d'investissement durable. La mise en œuvre de la stratégie d'investissement est également contrôlée annuellement par le RCCI (contrôle des ratios extra-financiers, contrôle du respect des différentes règles, etc.). En amont des opérations d'achat,



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

un dispositif de « blocage pré-trade » dans l’OMS/PMS Jump identifie et limite le passage d’ordres sur des émetteurs/instruments qui ne sont pas éligibles au Fonds (filtre social et durable).

Ainsi, le respect de ces contraintes fait partie du plan de contrôle permanent du RCCI. En qualité de contrôleur des risques, il contrôle en second lieu les risques de marché, de liquidité, de change, de taux, de contrepartie et de durabilité des produits de la Société de Gestion. Toute anomalie identifiée par le RCCI fait l’objet d’une alerte au gérant concerné, et, si nécessaire à la hiérarchie.

Enfin, les processus de labellisation ISR (et de renouvellement) du Fonds impliquent la vérification par un tiers indépendant des processus de gestion ISR, de leur mise en œuvre effective et de leur conformité par rapport aux engagements pris par le Fonds. Ces contrôles externes ont lieu annuellement.

7. Méthodes

[Article 44 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Le produit classés article 9 de Talence Patrival vise à générer des contributions positives et durables aux grands objectifs environnementaux et sociaux, dans le respect du principe de « ne pas causer de préjudice significatif » (DNSH) et des standards de bonne gouvernance.

Afin d’identifier les investissements durables, la Société de Gestion a développé un cadre d’analyse ESG exigeant, reposant sur des seuils minimaux et structuré autour de trois filtres contraignants :

1. Contribution positive à un objectif environnemental ou social

TALENCE PATRIVAL vérifie cette condition à travers sa méthodologie FED, intégrant deux volets complémentaires :

- Social : six familles d’indicateurs sont analysées (emploi, formation, droits humains, égalité femmes-hommes, santé et sécurité, partage de la valeur). Un émetteur est considéré comme validant le filtre social dès lors qu’il passe au moins deux familles.
- Environnemental : six familles d’indicateurs sont également évaluées (politiques environnementales, taxonomie, gestion des déchets, émissions de gaz à effet de serre, gestion des ressources, énergies propres). Un émetteur validant au moins 2 de ces 6 grandes familles est reconnu comme contribuant positivement.

Ainsi, un émetteur franchit cette première étape dès lors qu’il satisfait au moins un des deux filtres, social ou environnemental.

2. Absence de préjudice significatif aux autres objectifs de durabilité

Conformément aux exigences du SFDR, les principales incidences négatives (PAI) sont intégrées au processus d’analyse. TALENCE PATRIVAL examine les 14 PAI obligatoires ainsi que 2 PAI optionnels, couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. La méthodologie impose que l’émetteur réponde positivement à l’ensemble de ces 16 indicateurs. Les résultats sont mis à jour annuellement et publiés dans la rubrique dédiée au Fonds sur le site de la Société de Gestion.

Pour qu’un émetteur puisse passer ce filtre, il doit pouvoir passer le filtre de chacun de ces PAI prenant en considération nombre d’indicateurs tant sur le plan environnemental, social et de gouvernance. L’émetteur qui aura passé ces 16 PAI est confirmé ne pas porter préjudices significativement aux autres objectifs environnementaux et sociaux.

3. Respect de pratiques de bonne gouvernance

Enfin, l’analyse porte sur six familles d’indicateurs de gouvernance :

- diversité, indépendance du board,



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d’administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d’inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

- structure du conseil d'administration ou de surveillance,
- transparence des rémunérations des dirigeants,
- protection des actionnaires minoritaires,
- responsabilité des partenaires,
- engagements RSE.

Un émetteur est réputé respecter les standards de bonne gouvernance s'il passe au moins deux familles d'indicateurs.

En conclusion, un émetteur qui franchit avec succès les trois filtres (contribution positive, absence de préjudice significatif et respect des bonnes pratiques de gouvernance) est déclaré investissement durable selon la méthodologie de TALENCE PATRIVAL.

La méthode d'analyse ESG (FED) est l'outil qui permet de fournir les informations nécessaires pour l'établissement de ces filtres. Il fait donc partie des méthodes utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable. En plus de cet outil, il faut mentionner l'intégration des PAI, la définition de l'investissement durable et les exclusions qui sont des éléments déjà étayés dans les sections précédentes. L'engagement actionnarial fait aussi partie de ces méthodes.

8. Sources et traitement des données

[Article 45 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Les notes ESG de TALENCE PATRIVAL sont construits en utilisant le cadre d'analyse ESG et la méthodologie de notation FED. A cette fin, nous utilisons les données brutes provenant des fournisseurs tels que : Ethifinance, VertigoLab, Humpact, CDP et aussi les publications des sociétés. Les contrôles de la qualité des données des fournisseurs de données externes sont effectués par l'équipe de gestion. Les données collectées sont regroupées et archivées au sein d'une même base de données à laquelle des contrôles sont effectués pour ressortir les incohérences. Ces données ne sont pas automatiquement employées dans la notation FED via un process, ce qui permet de réduire le risque d'emploi d'une donnée aberrante dans le système de notation, elles sont plutôt utilisées par l'équipe de gestion pour alimenter différents fichiers via des formules. Les données en provenance des publications des émetteurs sont privilégiées. En leur absence, celles provenant de nos fournisseurs de données ESG sont exploitées.

L'équipe de gestion fait également ses propres recherches en se basant sur les sources de données telles que : les échanges avec les analystes sell-side, avec les experts sectoriels, les articles de presse et les données en provenance de différents sites spécialisés. Les notations ESG des émetteurs sont mises à la disposition des gérants, de manière transparente. En l'absence de reporting ESG obligatoire au niveau de l'entreprise, les estimations sont une composante essentielle de la méthodologie des fournisseurs de données.

9. Limites aux méthodes et aux données

[Article 46 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

La gestion des risques de durabilité repose sur l'analyse de données brutes fournies principalement par les émetteurs et les fournisseurs de données extra-financières. TALENCE PATRIVAL met en place un processus de contrôle de la qualité des données ESG collectées. Cependant, elle ne pourra ni garantir l'exactitude de ces données ni remédier aux biais méthodologiques mis en œuvre chez les fournisseurs de données.

Le processus d'analyse sur l'ensemble de la conservation est soumis à des contraintes liées à la disponibilité de la donnée. Cette problématique concerne principalement les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas pour certaines encore développé de reporting sur les données extra-financières faute de moyens et qui sont donc pénalisées par de faibles notes ESG malgré des actions parfois positives. TALENCE PATRIVAL met



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
 RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
 Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

en place une approche d'amélioration continue de son processus de collecte et d'analyse (méthode FED) pour pallier ces insuffisances.

Ces limites sont atténuées par une combinaison d'approches : l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données (Ethifinance, CDP, Humpact etc.), le suivi des controverses, les démarches d'engagement pour récolter plus d'informations et une évaluation qualitative par l'équipe de gestion.

10. Diligence raisonnable

[Article 47 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

TALENCE PATRIVAL recourt à plusieurs moyens afin de mettre en œuvre une diligence raisonnable concernant les actifs sous-jacents, notamment sur la notation « FED ». L'objectif est de mettre à jour au moins une fois par an la notation FED de chaque société, ce qui permet de refléter l'évolution du profil ESG. Des comparaisons sont effectuées avec des notations externes pour détecter des incohérences, mais la Société de Gestion conserve une indépendance tant que les écarts de notation sont justifiés.

L'analyse des méthodologies des fournisseurs ESG est également un moyen de vérifier que des sujets majeurs n'ont pas échappé à l'équipe de gestion. Cela participe à compléter l'analyse extra-financière. L'équipe de gestion connaît bien les sociétés investies, cela leur permet d'avoir une vue d'ensemble des sujets clés et de ne pas déléguer la notation à un tiers intervenant qui pourrait ne pas avoir toutes les connaissances nécessaires.

11. Politiques d'engagement

[Article 48 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

TALENCE PATRIVAL a mis en place une démarche d'engagement actionnarial qui se décline en plusieurs étapes :

- Dialogues réguliers et ciblés avec les managements des sociétés ;
- Exercice des droits de vote en Assemblées générales
- Prises de contact si besoin avec les sociétés en cas de controverses
- La mise en place des exclusions
- Engagements collaboratifs avec les acteurs de la place
- Soutien aux initiatives internationales pour de meilleures pratiques d'intégration ESG (PRI, CDP etc.)

12. Réalisation de l'objectif d'investissement durable

[Article 49 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

L'indice de référence du Produit classé article 9 de TALENCE PATRIVAL n'est pas considéré comme un indice de référence « Transition climatique » de l'Union européenne ni comme un indice de référence « Accords de Paris » au sens de l'article 3, paragraphe 1, points 23 bis) et 23 ter), du règlement (UE) 2016/1011.

Néanmoins, TALENCE PATRIVAL assure un suivi rigoureux des indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre (sur les trois scopes) pour l'ensemble des émetteurs de l'univers d'investissement, en les comparant d'une année sur l'autre. Ce suivi permet d'identifier les entreprises dont la performance se dégrade et d'orienter, le cas échéant, nos démarches d'engagement afin de questionner leurs pratiques et trajectoires.

Le Fonds s'est fixé pour objectif de surperformer son indice de référence en termes d'intensité carbone sur les trois scopes. Par ailleurs, une attention particulière est portée aux plans de transition climatique des émetteurs et à leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Lorsque ceux-ci ne sont pas alignés ou ne disposent pas de plans crédible, le sujet est systématiquement abordé dans le cadre des actions d'engagement actionnarial.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal